



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB_2025_10_1
 Classification 7.1.2

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT HUIT MARS,**
 Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 mars 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE - Jackie BRUNEL, Conseillers Municipaux

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
 Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
 Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : vote du Budget 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires 2025 avec un investissement minimal qui ont été étudiées en commission des finances.

l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- adopte le budget 2025 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et se traduit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	476 035,00 €	70 400,51 € déficit reporté <u>12 555,49 €</u> 82 956,00 €
RECETTES	462 578,10 € excédent reporté <u>13 456,90 €</u> 476 035,00 €	77 220,48 € restes à réaliser <u>5 735,52 €</u> 82 956,00 €

- autorise Madame le Maire à procéder, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Pour copie conforme,
 Saint Antoine sur l'Isle, le 31 mars 2025

La Secrétaire de Séance,

Naوزه

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX